

ment de l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis), nous prétendons que si nous attendons trop longtemps avant de prendre une décision à ce sujet, cela permettra à certains ministres, qui pourront pressentir que des questions litigieuses pourront être soulevées à la Chambre, de s'absenter, pour empêcher les députés de discuter de la question.

Or, selon l'avis des députés du Ralliement créditiste, la proposition de l'honorable député d'York-Sud, visant à faire venir l'honorable ministre le plus tôt possible à la Chambre est excellente et nous l'appuyons.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il semble évident que nous allons nous lancer dans un débat à ce sujet. J'estime qu'il serait très injuste et imprudent de procéder de la sorte. La présidence n'est certainement pas tenue de demander la présence de députés individuels dans les circonstances présentes. Si les honorables députés se mettent d'accord, ainsi que les chefs des partis à la Chambre, pour que nous reprenions la discussion de la motion proposée par l'honorable député de Calgary-Nord, évidemment, l'Orateur est le serviteur de la Chambre, et je serai ici à l'heure voulue, et aussi longtemps qu'il le faudra, pour entendre l'affaire, si l'on décide d'en débattre plus tard aujourd'hui.

M. Horner: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, le député de Calgary-Nord a posé deux questions pertinentes. Il a demandé si la déclaration avait été enregistrée à l'avance pour la télévision, si l'on en avait fait une bande magnétoscopique.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Horner: Si l'on amenait les ministres . . .

Des voix: Assis.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai annoncé ma décision. Il est évident que l'honorable député cherche à lancer un débat. Je viens de dire qu'il est impossible d'avoir un débat pour le moment. L'honorable député dit que l'on a posé des questions. Il peut désirer avoir le droit de poser des questions. Si, en dehors de sa question de privilège, il veut poser des questions supplémentaires au premier ministre, c'est, bien sûr, une autre histoire. Mais pour ce qui est de la motion proposée et de la question de privilège, elles ont été réservées.

M. Horner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A vrai dire nous ne savons pas s'il y a eu une fuite au cabinet. Mais si le premier ministre faisait venir ses ministres à la Chambre . . .

Une voix: Demandez-le-lui.

M. Horner: Le député de Calgary-Nord l'a demandé au premier ministre qui a dit l'ignorer. Si le premier ministre faisait venir ses ministres à la Chambre au cours de la journée, toute l'affaire pourrait être élucidée immédiatement. Il importe donc énormément que ces ministres comparaissent aujourd'hui.

Le très hon. M. Trudeau: Demandez-le-moi.

M. Horner: Nous l'avons fait.

M. Baldwin: Vous ne savez rien, aucun d'entre vous.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de York-Sud.

QUESTIONS ORALES

L'AGITATION ÉTUDIANTE

L'UNIVERSITÉ MCGILL—L'AIDE DE LA GENDARMERIE ROYALE EN CAS DE DÉMONSTRATION

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, vous avez décidé j'en conclus, que la discussion du sujet était terminée. Puis-je maintenant poser une question au solliciteur général? Comme le premier ministre du Québec aurait nié qu'une autorité quelconque de son gouvernement avait demandé de l'aide au gouvernement fédéral à propos de la marche sur l'Université McGill organisée pour aujourd'hui et annoncée à grand renfort de publicité, le solliciteur général nous indiquerait-il quelle est la situation à l'égard de cette question pour ce qui est surtout de la Gendarmerie royale du Canada.

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, sauf erreur le député me demande en réalité si les autorités du Québec, le procureur général ou le premier ministre, ont demandé de l'aide. On n'a pas présenté de demande semblable.

M. Lewis: Une question complémentaire aux fins d'éclaircissement, monsieur l'Orateur. Hier, je me trouvais dans une autre ville et n'étais pas hélas, à la Chambre. Sauf erreur, le ministre de la Justice aurait dit qu'une pareille demande avait été faite. Le solliciteur général dit-il qu'elle n'a pas été présentée à son ministère ou qu'elle n'a été présentée à aucun service du gouvernement fédéral?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, la question et la réponse données à la Chambre des communes figurent au hansard. A mon sens, elles n'exigent pas d'être paraphrasées